

## Patrimoine architectural de Besançon - Question orale de M. NACHIN, Conseiller Municipal

**M. NACHIN :** Lors du Conseil Municipal du 8 novembre, je vous ai rappelé le vœu qui avait été adopté par notre assemblée le 28 septembre 1992 et j'avais souhaité connaître quelle suite vous lui aviez donné. Vous m'avez répondu qu'un bilan serait présenté lors du Conseil Municipal du mois d'avril. Or j'ai constaté que cette question n'était pas à l'ordre du jour. C'est pourquoi je vous rappelle le vœu adopté par le Conseil : *«Le Conseil Municipal, considérant que le patrimoine architectural de Besançon constitue pour la Ville une richesse qu'il faut protéger et valoriser, demande à M. le Maire de prendre toutes dispositions pour premièrement faire un inventaire des travaux de restauration à entreprendre, deuxièmement faire évaluer le montant des travaux à réaliser, troisièmement établir un échéancier et un plan de financement qui pourraient s'échelonner sur plusieurs années pour tenir compte des moyens dont dispose la Ville de Besançon, quatrièmement faire appel à la participation financière de l'État et des autres collectivités»*. Je souhaiterais donc que vous puissiez me faire connaître où en est la réalisation de ce vœu.

Je voudrais ajouter que j'ai obtenu des informations de la Ville de Lons-le-Saunier qui a entrepris un travail un petit peu comparable en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, que cette Ville a constitué une Commission Patrimoine Architectural qui comprend des représentants de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Ville de Lons-le-Saunier, de la Direction Départementale de l'Architecture mais aussi des personnalités susceptibles d'apporter leurs connaissances ou d'être intéressées à titre personnel à la sauvegarde du patrimoine. Cette commission est chargée d'étudier pendant un an les bâtiments publics et privés méritant d'être protégés et à ce titre de bénéficier des aides correspondantes ou des avantages fiscaux.

Or, d'après les informations que j'ai pu avoir ces jours derniers, effectivement vos services ont travaillé. On m'a remis un dossier qui est essentiellement une présentation des différents textes officiels qui permettent d'obtenir l'inscription d'un monument, des annexes diverses sur les intervenants dans le domaine des monuments historiques, etc. Je crois que ce qu'il faudrait, sans vouloir absolument s'inspirer de ce qui s'est fait à Lons-le-Saunier, c'est associer la population à cette entreprise de sauvegarde de notre patrimoine, en particulier toutes les associations, et il y en a un certain nombre à Besançon, qui sont bien connues pour œuvrer dans ce domaine-là -je pense notamment à Renaissance pour le Vieux Besançon- qui pourraient travailler d'une façon très efficace avec les différents services intéressés.

**M. LE MAIRE :** C'est vrai que la demande avait été formulée, que nous n'avons pu y répondre en avril parce que la Commission des Bâtiments s'est saisie tardivement de ce bilan souhaité par André NACHIN. Une réunion a eu lieu récemment et un premier document qui rappelle que la législation en matière de monuments historiques, la liste des édifices de la Ville ou des monuments classés ou inscrits à l'inventaire a été constitué. Nous allons maintenant compléter ce dossier par un diagnostic et par l'état sanitaire de ces monuments. La commission continuera ce travail en juin m'a-t-on indiqué en y invitant André NACHIN. Vous pourrez y discuter et voir comment on pourra associer la population à ce souci bien normal de la sauvegarde du patrimoine que nous possédons.

Dont acte.